

Image not found or type unknown



abandon de domicile légal?

Par **olivervivie**, le **05/07/2012** à **14:47**

Ma fille a engagé une procédure de divorce il y a 4 mois. Aucune conciliation officielle encore. Elle a du venir s'installer chez moi. Elle continue à s'occuper de ses enfants en alternance avec son mari, avec son accord. Mais n'y a-t-il pas là abandon de domicile?